

Adresse de la société populaire de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) qui fait part du succès de la levée d'adolescents pour les classes de la marine, lors de la séance du 22 fructidor an II (8 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) qui fait part du succès de la levée d'adolescents pour les classes de la marine, lors de la séance du 22 fructidor an II (8 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 359-360;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15687_t1_0359_0000_16

Fichier pdf généré le 14/01/2020

24

Le représentant du peuple Guiot envoie à la Convention nationale le certificat d'un don patriotique fait par les volontaires du septième bataillon de l'Yonne, montant à 862 L, non compris 253 L offertes par les officiers de ce corps. Ce représentant fait les plus grands éloges de ce bataillon.

Mention honorable, insertion au bulletin (50).

[*Florent Guiot au comité de Salut public, de Lille, le 15 fructidor an II*] (51)

Je vous envoie, citoyens collègues, le certificat d'un don patriotique fait par le 7^e bataillon de l'Yonne et je vous prie d'en faire part à la Convention nationale. Je connais ce bataillon et je vous assure que sa bravoure et son républicanisme égalent sa générosité patriotique.

Salut et fraternité.

FLORENT GUIOT

Certificat du 7 thermidor an II :

Je soussigné payeur de la guerre à Souchain reconnois que le citoyen Olivier commandant temporaire en cette place m'a remis un état des journées qu'ont employés les volontaires du 7^e bataillon de l'Yonne à la confection des nouvelles redoutes ajoutées aux fortifications de la place, montant à la somme de huit cent soixante deux livres, lequel état visé et ordonnancé par l'officier du génie et le commissaire des guerres devra m'être payé par l'entrepreneur des fortifications pour les deniers en provenant être employés conformément aux intentions des donateurs aux frais de la guerre. Je reconnois de plus avoir reçu la somme de deux cent cinquante huit livres qu'offrent les officiers du même corps pour le même objet.

25

Les commis aux bureaux de l'agence de la grosse artillerie offrent à la Convention nationale 753 L 1 s pour les infortunés qui ont souffert de l'explosion de Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (52).

[*L'agence de la grosse artillerie au président de la Convention nationale, le 22 fructidor an II*] (53)

Citoyen président,

Nous te prions de bien vouloir offrir à la Convention nationale la somme de sept cent cinquante trois livres un sol; fruit d'une collecte

faite dans les bureaux de l'agence de la grosse artillerie, pour les infortunés qui ont souffert de l'explosion de la poudrerie de Grenelle.

Salut et fraternité.

LOISELEUR, DURAND

26

Le citoyen Cordier demande une route pour un port de mer, afin de s'embarquer pour aller combattre les Anglais; dès qu'il l'aura reçue, ce citoyen, déjà couvert d'honorables blessures, fera remise à la nation de 45 L qu'elle lui accorde par mois.

Mention honorable du dévouement, insertion au bulletin; renvoi, pour la demande, au comité de Salut public (54).

Le citoyen Cordier, élève chez le citoyen Antoine, apothicaire, à Verdun, demande une route pour joindre un port de mer, et s'embarquer de suite pour combattre les Anglais. Dès que ce jeune républicain, qui a déjà reçu d'honorables blessures, aura la route qu'il sollicite, il remettra à la Nation la pension de 45 L par mois qu'elle lui accorde (55).

27

Les administrateurs du district de Dol [département d'Ille-et-Vilaine] annoncent que la commune de Sens vient de déposer entre leurs mains 324 chemises, dont 120 bonnes, 18 draps et une nappe, pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, et renvoi au comité des Marchés (56).

28

La société populaire de Villeneuve-sur-Lot [département du Lot-et-Garonne] annonce que tous les marins étant partis, il vient de se faire une levée d'adolescents pour le service des vaisseaux de la République, et que plus de cent jeunes enfants ont volé chez l'employé civil aux classes de la marine pour s'y faire inscrire, quoique le contingent de ce quartier ne s'élevât qu'à quinze.

Mention honorable, insertion au bulletin (57).

[*La société populaire et républicaine de Villeneuve-sur-Lot, département du Lot-et-Garonne, à la Convention nationale, le 25 thermidor an II*] (58)

(50) P.-V., XLV, 150.

(51) C 318, pl. 1 295, p. 9-10.

(52) P.-V., XLV, 150.

(53) C 318, pl. 1 295, p. 8.

(54) P.-V., XLV, 150.

(55) Bull., 23 fruct. (suppl.).

(56) P.-V., XLV, 150. Bull., 23 fruct. (suppl.).

(57) P.-V., XLV, 150-151.

(58) C 320, pl. 1 317, p. 22.

Citoyens représentants,

Lorsque la patrie a été déclarée en danger, nos jeunes gens ont volé aux frontières, nos vieillards ont redoublé leurs encouragements civiques et les citoyennes ont travaillé avec joie à faire des bas pour nos braves frères d'armes, nos jeunes enfans dont vous aviez fixé l'occupation à préparer de la charpie pour les blessés s'inquiétoient de ce qu'ils n'avoient pas un travail plus digne de leur courage : chaque jour ils calculoient le moment où ils pourroient aller eux-mêmes combattre les tirans, les esclaves qui n'ont jamais senti l'enthousiasme de la liberté pourroient traiter cela de fable si nous n'avions pas de quoi les convaincre de la vérité de ce que nous avançons.

Tous les marins étant partis, il vient de se faire une levée d'adolescens nécessaires au service des vaisseaux de la République, le contingent assigné à ce quartier s'élevait à quinze, mais à la première nouvelle de cette levée, plus de cent jeunes enfans ont volé chez l'employé civil aux classes de la marine pour se faire inscrire en s'écriant « et nous aussi nous servirons enfin la patrie », ah, citoyens représentans, si vous les aviez vu comme nous pleurer de joie, touchés de ce sensible spectacle vous auriez dit « que la génération future sera belle, puisque ceux qui doivent la composer donnent si jeunes de si brillantes espérances », mais ce n'est pas encore tout, la somme que la République accorde pour l'équipement de chaque enfant étant très modique eu égard à la cherté des denrées nécessaires, tous les pères et mères même les plus pauvres, ont fait le sacrifice de ce qu'il a fallu de plus pour l'habillement de leurs fils. Citoyens représentants, qu'il est doux pour notre cœur de vous faire part du dévouement républicain de ces parents, et des larmes précieuses de leurs enfans ! que les rois maintenant montrent de pareils exemples de sacrifices de leurs esclaves pour leur majesté auguste, et le despotisme sera préférable à la liberté.

HUGON, *président*, GACHEZ, DANDURAN, *secrétaire*

29

La municipalité de Pont-la-Montagne, district de Nancy, félicite la Convention nationale sur la mort du scélérat Robespierre et complices, et l'invite à rester à son poste. Elle annonce que les citoyens de cette commune ont fait don de 2 657 L 10 s pour contribuer à la construction d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin (59).

(59) P.-V., XLV, 151. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

[*La municipalité de Pont-la-Montagne, ci-devant Pont-Saint-Vincent, département de la Meurthe, à la Convention nationale, le 25 thermidor an II*] (60)

Citoyens représentans, organes de la reconnaissance publique, nous vous témoignons la joie unanime qu'a produite dans cette commune l'énergie avec laquelle vous venez de frapper une faction liberticide.

Grâces immortelles vous soient rendues; la Patrie est encore sauvée du plus grand danger qu'elle ait jamais couru.

Les traitres étoient dans le sénat, ils étoient couverts du masque de toutes les vertus; c'étoit au nom de la Patrie et de Liberté qu'ils prétendoient immoler ses plus fermes déffenseurs; vous avez scu déjouer leurs projets liberticides, continuez dignes représentans de veiller au salut publique, et le peuple est là pour vous seconder.

Recevez nos félicitations sur les mesures sages et vigoureuses que vous venez de prendre contre ce nouveau Catilina et ses complices dont le glaive de la loi a déjà en partie fait justice. Vous avez encore une fois sauvé la République, vivez à jamais pour le bonheur du peuple français et restez à votre poste jusqu'à l'anéantissement total des traitres et des tyrans.

Nous renouvelons le serment que nous avons fait avec tous nos concitoyens de rester inviolablement attaché à la Convention nationale, et de mourir s'il le faut en la déffendant.

Le don que vient de faire les citoyens de cette commune vous est un garant de leur attachement pour la cause publique; l'administration du district de Nancy ayant invité toutes les communes de son arrondissement à faire une souscription pour la construction d'un vaisseau, celle-ci vient de lui déposer une somme de 2 657 L 10 s. Puisse ce vaisseau exterminer jusqu'au dernier des conspirateurs.

Vive la Convention nationale. Vive la République. Périssent les traitres et les tyrans.

TOURTEL, *maire*, JEAULLOY, *secrétaire*, THIRY, *agent national et cinq autres signatures.*

30

La section du Finistère [Paris] présente à la Convention nationale un citoyen qui brûle du désir d'aller combattre les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (61).

[*La section du Finistère à la Convention nationale, s. d.*] (62)

Représentants du peuple

Les citoyens de la section du Finistère pénétrés d'admiration et de reconnaissance par l'énergie avec laquelle vous avez anéanti la

(60) C 318, pl. 1 295. p. 7.

(61) P.-V., XLV, 151. *Bull.*, 25 fruct. (suppl.).

(62) C 320, pl. 1 317. p. 25.